Public Works and Government Services Canada

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC
11 Laurier St./ 11 rue, Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0A1 / Noyau 0A1
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Title - Sujet Système de décontamination CBRN	
Solicitation No. - N° de l'invitation W8476-144546/A	**Amendment No. - N° modif.** 003
Client Reference No. - N° de référence du client W8476-144546	**Date** 2014-04-01
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-$$PV-947-64750	
File No. - N° de dossier pv947.W8476-144546	**CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME**
Solicitation Closes - L'invitation prend fin **at - à 02:00 PM** **on - le 2014-05-01**	**Time Zone** **Fuseau horaire** Eastern Daylight Saving Time EDT
F.O.B. - F.A.B. Specified Herein - Précisé dans les présentes **Plant-Usine:** ☐ **Destination:** ☐ **Other-Autre:** ☑	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Mascoll, Michelle	**Buyer Id - Id de l'acheteur** pv947
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-3467 ( )	**FAX No. - N° de FAX** (819) 956-3814
Destination - of Goods, Services, and Construction: **Destination - des biens, services et construction:**	

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	**Delivery Offered - Livraison proposée**

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Telephone No. - N° de téléphone
Facsimile No. - N° de télécopieur

Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)

Signature **Date**

Issuing Office - Bureau de distribution

Scientific, Medical and Photographic Division / Division de l'équipement scientifique, des produits photographiques et pharmaceutiques
11 Laurier St./ 11 rue, Laurier
6B1, Place du Portage
Gatineau, Québec K1A 0S5

Canada

La modification 003 est émise pour apporter des changements à la Demande de propositions (DDP) et pour répondre aux questions des soumissionnaires.

PARTIE 1: CHANGEMENTS À LA DDP

1) À la Partie 3, article 1 « Instructions pour la préparation des soumissions »

SUPPRIMER :

Section II : Soumission financière

1.1 Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec l'annexe B de la partie 7, Articles finaux et établissement des prix – Acquisition, et l'annexe B de la partie 8, Articles finaux et établissement des prix – Soutien en service, ainsi que les bases de paiement des parties 7 et 8. Des prix doivent être établis pour chaque catégorie de travail.

1.2 Les soumissionnaires doivent soumettre des prix fermes, rendus droits acquittés (RDA) à destination, selon les Incoterms 2000 (sauf indication contraire) conformément aux destinations indiquées à l'annexe B de la partie 7, Articles finaux et établissement des prix – Acquisition, et à l'annexe B de la partie 8, Articles finaux et établissement des prix – Soutien en service. Les taxes applicables sont en sus.

1.3 Lors de la préparation de leur offre financière, les soumissionnaires devraient examiner l'article 1.2, Évaluation financière, de la partie 4**.**

INSÉRER :

1.1 Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec l'annexe B de la partie 7, Articles finaux et établissement des prix – Acquisition, et l'annexe B de la partie 8, Articles finaux et établissement des prix – Soutien en service, ainsi que les bases de paiement des parties 7 et 8. Des prix doivent être établis pour chaque catégorie de travail.

1.2 Les soumissionnaires doivent soumettre des prix fermes, conformément à la livraison et aux destinations indiquées à l'annexe B de la partie 7, Articles finaux et établissement des prix – Acquisition, et à l'annexe B de la partie 8, Articles finaux et établissement des prix – Soutien en service. Les Taxes applicables sont en sus.

1.3 Lors de la préparation de leur offre financière, les soumissionnaires devraient examiner l'article 1.2, Évaluation financière, de la partie 4**.**

2) À la Partie 4, article 1.2 « Évaluation financière »

SUPPRIMER :

1.2.3 Le prix de la soumission sera évalué comme suit :

a. Les soumissionnaires doivent soumettre des prix fermes, rendus droits acquittés (RDA) à destination, selon les Incoterms 2000 (sauf indication contraire) conformément aux destinations indiquées à l'annexe B de la partie 7, Articles finaux et établissement des prix – Acquisition, et à l'annexe B de la partie 8, Articles finaux et établissement des prix – Soutien en service. Les taxes applicables sont en sus.

b. Aux fins d'évaluation, on convertira en dollars canadiens les montants des soumissions présentées en monnaie étrangère. Pour les soumissions présentées en devises étrangères, le taux indiqué par la Banque du Canada en vigueur à la date de clôture de la demande de soumissions, ou à une autre date précisée dans la demande de soumissions, sera utilisé comme facteur de conversion.

c. Aux fins de la demande de soumissions, les soumissionnaires qui ont une adresse au Canada sont considérés comme étant des soumissionnaires établis au Canada, et les soumissionnaires qui ont une adresse à l'extérieur du Canada sont considérés comme étant des soumissionnaires établis à l'étranger.

INSÉRER :

1.2.3 Le prix de la soumission sera évalué comme suit :

a. Les soumissionnaires doivent soumettre des prix fermes, conformément à la livraison et aux destinations indiquées à l'annexe B de la partie 7, Articles finaux et établissement des prix – Acquisition, et à l'annexe B de la partie 8, Articles finaux et établissement des prix – Soutien en service. Les Taxes applicables sont en sus.

b. Aux fins d'évaluation, on convertira en dollars canadiens les montants des soumissions présentées en monnaie étrangère. Pour les soumissions présentées en devises étrangères, le taux indiqué par la Banque du Canada en vigueur à la date de clôture de la demande de soumissions, ou à une autre date précisée dans la demande de soumissions, sera utilisé comme facteur de conversion.

c. Aux fins de la demande de soumissions, les soumissionnaires qui ont une adresse au Canada sont considérés comme étant des soumissionnaires établis au Canada, et les soumissionnaires qui ont une adresse à l'extérieur du Canada sont considérés comme étant des soumissionnaires établis à l'étranger.

A la Partie 7, article 6.1 « Base de paiement »

SUPPRIMER :

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations conformément au contrat, l'entrepreneur sera payé aux prix fermes précisés à l'annexe B, un montant total de _____ $ (insérer le montant au moment de l'attribution du contrat). Les droits de douane sont inclus pour les produits livrables initiaux et exclus pour les produits livrables en option, et les taxes applicables sont en sus.

INSÉRER :

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations conformément au contrat, l'entrepreneur sera payé aux prix fermes précisés à l'annexe B, un montant total de _____ $ (insérer le montant au moment de l'attribution du contrat). Les Taxes applicables sont en sus.

À la Partie 8, article 6.1 « Base de paiement »

i) Base de paiement n° 1

SUPPRIMER :Les droits de douane sont compris et les taxes applicables sont en sus.

INSÉRER : Les Taxes applicables sont en sus.

ii) Base de paiement nº 2

SUPPRIMER : Les droits de douane sont exclus et les taxes applicables sont en sus.

INSÉRER : Les Taxes applicables sont en sus.

iii) Base de paiement nº 3

SUPPRIMER : Les droits de douane sont exclus et les taxes applicables sont en sus.

INSÉRER : Les Taxes applicables sont en sus.

4) Ce qui suit est un résumé des changements apportés à l'énoncé des travaux, aux SES et à l'Appendice 1 de l'annexe 1 de la Partie 4. Les documents révisés sont inclus dans les pièces-jointes électronique à l'Avis de projet de marché.

NUMÉRO D'OBJET	**CHANGEMENT**
ET (acquisition)	
2.2.0-5	Référence à C-02-007-000/AG-*001Controlled Technology and Transfer (CTAT) Manua*l ÉLIMINÉE
9.5.4.0-1	Revis. De LDEC 803 / DD AT-003 à LDEC 806 / DD AT-006
SES	
3.2.5.6.0-1	Ajouter objet manquant.
3.2.5.6.0-2	Renuméroté; article a. ÉLIMINÉ
3.5.6.0-2	EXIGENCE MODIFIÉE Le DPE devrait diriger les eaux grises provenant du module de décontamination du personnel **pour réutilisation** vers la station de lavage ou de rinçage.
3.6.3.0-2	Exigence de rencontrer AEP-7 ÉLIMINÉE
3.6.3.0-9	Référence au caoutchouc butylique éliminée
3.6.4.1.0-3	EXIGENCE MODIFIÉE Charges pour 6 et 8 personnes ajoutées.
3.6.6.1.0-1	EXIGENCE MODIFIÉE Permet soit un (1) plateau déposable pour système de chargement palettisé (SCP) et au plus deux (2) conteneurs ISO adaptés à cet effet, ou au plus trois (3) conteneurs ISO adaptés à cet effet.
3.6.6.2.0-5	EXIGENCE MODIFIÉE ajouté « structure rigide »
3.6.6.2.0-6	Exigence d'avoir des pièces de coin supérieures conformes à la

	norme ISO 1161, ÉLIMINÉE
3.6.6.2.0-7	Exigence de pouvoir empiler neuf (9) ÉLIMINÉE
3.6.8.0-1	EXIGENCE MODIFIÉE Le remplissage des réservoirs d'eau du système de décontamination doit pouvoir être effectué par l'utilisation d'un boyau, comme un boyau d'incendie.
3.7.3.0-4	Article 6, Détecteur d'agents chimiques M2546A1 (trousse) éliminé de la liste de matériel des FAC à ranger dans le système de décontamination.
ÉVALUATION	**APPENDICE 1 À L'ATTACHEMENT 1 À LA PARTIE 4**
3.2.5.6.0-2	Même maximum de points, modifié pour deux savons

5) À la Partie 7, Annexe B « Acquisition - Articles finaux et établissement des prix »

SUPPRIMER : Cette annexe au complèt.

INSÉRER : L'Annexe qui est inclus comme pièce-jointe électronique à l'Avis de projet du marché, qui modifie la colonne de livraison de l'annexe et supprime le Prix Total pour NAO-1.

6) À la Partie 8, Annexe B « SES - Articles finaux et établissement des prix »

SUPPRIMER : Cette annexe au complèt.

INSÉRER : L'Annexe qui est inclus comme pièce-jointe électronique à l'Avis de projet du marché, qui modifie la colonne de livraison de l'annexe.

7) À l'appendice 2 à l'Attachment 1 à la Partie 4

SUPPRIMER: Cette appendice au complèt.

INSÉRER : L'Appendice 2 qui est inclus come pièce-jointe électronique à l'Avis de project du marché, qui modifie la description de la Source du prix total du Tableau 3.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.

PARTIE 2 : QUESTIONS ET RÉPONSES

Question 14 : Y at-il un calendrier pré de livraison pour les six (6) systè de dé CBRN des FAC aprè FCA / PCA?

Réponse 14 (revisée) : Conformément à la partie 7, Para 4.1, la durée du contrat est de 36 mois après la date d'octroie du contrat de 36 mois.

Aucun calendrier de livraison estimé est fourni pour la livraison après FCA / PCA, par contre toutes les livraisons doivent être complétées durant la durée du contrat.

Question 15 : En ce qui concerne l'annexe B (Acquisition - Articles finaux et établissement des prix) Tableau 3, NAO-1 est-ce que le prix total indiqué devrait supposer l'achat d'une quantité de trois (3) unités?

Réponse 15 : L'Annexe B « Acquisition - Articles finaux et établissement des prix » a été modifiée en supprimant la colonne prix total du tableau 3. Le Canada peut exercer aucune, une, deux ou trois des options en NAO-1 dans le délai d'option. L'option peut être exercée en totalité ou en partie.

Question 16 : Manuel de maintenance de première ligne

Ref : Anx A (Énoncé de travail) - Appx 3 : Liste des données essentielles au contrat (LEDC) , LEDC TP-002

Bloc 13 ne contient pas l'obligation pour quand le projet de manuel bilingue entretien de premier échelon doit être soumis après la TA fournir d'autres commentaires sur la version anglaise dans les 20 jours de la FCA / PCA .

Copié à partir de la LEDC -

Case 13 : L'entrepreneur doit soumettre le projet anglaise révisée dans les vingt (20) jours après réception des observations.
Le manuel de maintenance unilingue sera revu à la CAF / APC et l'AT fournira de plus amples commentaires sur la version anglaise dans les vingt (20) jours de la FAC / APC.
Le Manuel .
L'AT fournira des commentaires dans les trente (30) jours ouvrables suivant la réception du projet bilingue manuel d'entretien .
L'entrepreneur doit soumettre le manuel révisé dans les vingt (20) jours après réception des observations.
L'AT fournira des commentaires de la version révisée du manuel dans les quinze (15) jours ouvrables suivant la réception du projet bilingue manuel d'entretien .
La version finale du manuel de maintenance doit être soumis
pour approbation dans les quinze (15) jours ouvrables suivant la réception des commentaires de l'assistance technique .

Reponse 16 : La version publiée de la DDP se lit ainsi:
Bloc 13: ---.
---.
L'entrepreneur doit soumettre un Manuel de maintenance bilingue (anglais et français) pour revue dans les trente (30) jours ouvrables suivant la réception des commentaires de l'AT sur l'ébauche anglaise du manuel de maintenance.

Question 17 : Guide de l'utilisateur
Ref: Anx A (Énoncé de travail) - Appx 3: Liste des données essentielles au contrat (LEDC), LEDC TP-003
Bloc 13 ne contient pas l'obligation de recevoir les commentaires de la Couronne après la présentation du projet de guide d'utilisateur anglais révisée avant d'avoir à présenter également le Guide de l'utilisateur bilingue. Si le projet de l'anglais ne soit pas approuvé avant l'effort de traduction et les coûts?

Copié à partir de la LEDC -
Bloc 12:
Un projet unilingue anglais Guide de l'utilisateur doit être présentée dans un délai de vingt (20) jours après l'approbation du manuel anglais opérateurs.
Temps de réponse: La TA fournira des commentaires dans les vingt (20) jours ouvrables suivant la réception du projet de guide d'utilisateur anglais.

Case 13: L'entrepreneur doit soumettre le projet anglaise révisée dans les vingt (20) jours après réception des observations.
L'entrepreneur doit soumettre un bilingue (anglais et français) Guide de l'utilisateur pour avis dans les trente (30) jours ouvrables suivant la réception des commentaires de l'assistance technique sur le projet anglais Guide de l'utilisateur.
Le TA fournira des commentaires dans les trente (30) jours
ouvrables suivant la réception du projet de Guide de l'utilisateur bilingue.
L'entrepreneur doit soumettre le manuel révisé dans les vingt (20) jours après réception des observations.
Le TA fournira des commentaires de la version révisée du manuel dans les quinze (15) jours ouvrables suivant la réception du projet de Guide de l'utilisateur bilingue.
La version finale du Guide de l'utilisateur bilingue doit être soumis pour approbation dans les quinze (15) jours ouvrables suivant la réception des commentaires de l'assistance technique.

Réponse 17 : La version publiée de la DDP se lit ainsi:
Bloc 13: ---.
---.
L'entrepreneur doit soumettre un Guide de l'utilisateur bilingue (anglais et français) pour revue dans les trente (30) jours ouvrables suivant la réception des commentaires de l'AT sur l'ébauche anglaise du Guide de l'utilisateur.

Question 18 : SES 3.2.3.3.0-2 est-ce q'une liste de camions potentiels disponibles? Données dimensionnelles de référence pour ces véhicules?

Réponse 18 : Une liste de camion n'est pas nécessaire. Les conteneurs doivent être construits selon les normes ISO, pas plus de huit pieds, et les plateaux droits doivent être construits selon les spécifications du STANAG, comme spécifié dans la SES.

Question 19 : 3.6.3.0-4 Les surfaces extérieures métalliques doivent être peintes avec des revêtements résistants aux agents chimiques (RRAC), conformément à l'annexe 1 Déclaration de l'agent chimique revêtement résistant du système (CRAC) de travail - Méthode B.

3.6.3.0-5 les surfaces métalliques extérieures doivent être peintes en vert, couleur 34094 (vert plat) en conformité avec Fed-Std-595C, MIL-DTL-64159 (dernière édition), ou équivalent approuvé par le TA.

Est-ce l'intention de s'assurer que les principaux conteneurs répond à ce cahier des charges ou cela s'applique à tous les composants métalliques, y compris tous les éléments COTS comme des consoles L-Rod sur les bermes, raccords de tuyaux, piquets, des rampes de berme etc? Ce serait possible, mais très coûteux et la portée et les résultats devraient être clarifiées.

Réponse 19 : Le paragraphe 4.1.8 de l'attachement 1 (RRAC) à l'appendice 1 (SES) à l'annexe A (ET) permet de s'écarter de RRAC.
Essentiellement, le produit proposé doit être approuvé par l'AT avant utilisation.

- Les surfaces métalliques extérieures doivent être peintes avec du RRAC;
- Les surfaces intérieure métalliques peuvent être peintes avec le système de revêtement de remplacement ayant une grande résistance à un agent chimique et des propriétés de protection contre la corrosion, et
- Raccords et supports et du matériel avec de la peinture spéciale peut être non-RRAC.

Question 20 : 3.6.3.0-10 Notre interprétation est que l'exigence d'UV ne s'applique qu'aux appareils qui seront régulièrement exposés à la lumière directe du soleil et n'est pas applicable à tous les composants.

Réponse 20 : L'Autorité technique est en accord avec cette interprétation.

Question 21 : 3.9.2 Emission rayonnée, émission conduite et sensibilité

RE102 L'exigence est spécifiée à partir de 10 kHz à 18 GHz alors que la limite MIL-STD-461F pour les applications au sol couvert de 2 MHz à 18GHz. Quelles sont les limites de 10kHz à 2 MHz?

Sur la base des données de l'émetteur de champ E à partir de 2-30MHz peut être aussi élevée que 547V / m à 1 m de l'émetteur. Les limites de test RS103 dans cette gamme de fréquence est 50V / m est-ce suffisant?
Si ce n'est pas le 547V / m à partir de l'émetteur se trouve au-dessus du niveau de sécurité pour le personnel. C'est 140V / m à 2 MHz réduire à 50V / m à 5.6MHz. Est-il possible d'utiliser ces niveaux de 2 MHz à 5.6MHzin le test RS103?

Nous proposons également d'appliquer les exigences EMI et tester le matériel ou les sous-systèmes pour EMI séparément.

Réponse 21 : Le système de décontamination est « l'équipement terrestre », la limite de 2 MHz à 18 GHz s'applique.

Référence émission rayonnée, RE 102, les limites de 10 kHz à 2 MHz est de 24 dBmV / m.

Référence susceptibilité rayonnée RS 103, les limites de test dans cette gamme de fréquence est 50V / m est suffisant.

Les composants peuvent satisfaire à la norme, l'intégration des composants peut dépasser les limites de la norme.

L'essai d'acceptation doit tester le système de décontamination complèt en fonctionnement.

Question 22 : 3.6.3.0-12 définitions manquantes pour essai nécessaire au CDR et FCA
3.6.3.0-13 définitions manquantes pour essai nécessaire au CDR et FCA
3.6.3.0-12 numéro d'objet SES répété
3.6.3.0-13 numéro d'objet SES répété
3.7.2.0-4 définitions manquantes pour essai nécessaire au CDR et FCA
3.7.2.0-5 définitions manquantes pour essai nécessaire au CDR et FCA
3.7.2.0-6 définitions manquantes pour essai nécessaire au CDR et FCA

Réponse 22 : Merci. Nous avons ajouté les définitions manquantes. Les numéros d'objet répétés sont corrigés à 3.6.3.0-14 et 3.6.3.0-15.

Question 23 : 1.13.3.0-1 Le concept de déploiement du système de décontamination CBRN est basé sur l'utilisation des conteneurs ISO et PLS flatracks, compatibles avec des camions militaires et des avions, les camions, les trains et les navires. La configuration idéale ne demanderait pas plus de deux enveloppes ISO. C'est une combinaison d'un conteneur ISO et un Flatrack, chaque rencontrant les dimensions maritimes internationales, et pas plus de huit pieds (8 pi) de hauteur.
Les FAC prévoit que la grue obligatoire - plate-forme de travail exigera un palteau démontable PLS personnalisé. Est-ce qu'un conteneur ISO personnalisé équipé de la grue obligatoire - plateforme de travail serait également acceptable?

S'il vous plaît confirmer que cette déclaration est toujours applicable et que ce type de solution serait conforme.

Réponse 23 : Oui, elle serait conforme, sous réserve de satisfaire toutes les autres exigences obligatoire du système.

Question 24 : Nous avons noté plusieurs cas dans les pièces jointes DDP (en particulier les Données essentielles) où il ya différentes conventions pour définir les horaires associés aux livrables.

Un exemple est l'IL-014 Cédule de réparations permises. Il est raisonnable de supposer que, lorsque jours ouvrables ne sont pas spécifiés (par exemple, vingt (20) jours ouvrables) que le temps est basé sur les jours de calendrier?

Réponse 24 : Sauf indication explicite dans la DDP en «jours ouvrables», les références aux «jours» implique jours calendriers.

Question 25 : Ref: SES 3.6.3.0-6 et 3.6.3.0-7 peinture intérieure RRAC

Notre expérience avec de nombreuses armées du monde entier est que la peinture RRAC pour les surfaces métalliques intérieures des conteneurs n'est pas nécessaire. La raison de ceci est qu'il est extrêmement difficile, sinon impossible, de décontaminer à fond tous les angles morts à l'intérieur du conteneur.

En outre l'élimination de cette exigence de réaliser des économies importantes à la Couronne sans limiter la concurrence.

Réponse 25 : S.V.P. faire référence à la réponse à la question 19

Question 26 : S'il vous plaît aviser si les marques sur les composants du système, le texte sur les écrans, les pancartes et les étiquettes d'interrupteurs doivent çetre bilingues?

Réponse 26 : Toute inscription doit être bilingue.L'utilisation de symboles reconnus est acceptable et encouragé.

Question 27 : Réf SES 3.10.3.0-1 et 3.10.3.0-2
a. Vous attendez vous au FCA / PCA d'avoir une démonstration « comme indiqué » de choc et de test de vibration ou est-ce qu'une revue des des résultats de tests est acceptable?

b. Est-ce une obligation pour les composants soient installés dans le conteneur pour les essais de choc et de vibration?

Réponse 27 : e soucis est que l'ensemble du système survit le voyage en camions militaires sur des routes très pauvres ou de cross-country.

a. Oui, le système complet, en configuration de voyage, chargé de consommables, transporté sur un parcours exigeant de test sur une distance de 100 - 150 km.
Après quoi, le système est déchargé, ouvert et inspecté pour les dommages. Idéalement, le prochain test est de monter le système, ce qui pourrait révéler des dommages causés par des chocs ou vibrations.

b. Oui, l'ensemble du système, avec touts les composants installés doit survivre au test de chocs et vibrations.

Question 28 : Ref ET, 9.5.4.0-1
Est-ce que la LDEC 803 devrait être LDEC 806?

Réponse 28 : Oui, ça devrait être LEDC 806 / DD AT-006.

Question 29 : Réf SES 3.5.6.0-1 Nous sommes en désaccord que l'eau contaminée devrait être utilisée dans la station de lavage de véhicules. Nous vous recommandons fortement de ne pas le faire, car cette eau contient des restes de décontaminant qui pourraient affecter les pompes et les tuyaux.

Dans le cas d'une contamination par des radionucléides ils seraient encore actif dans l'eau de lavage réutilisés, ce qui conduirait à une augmentation des niveaux de contamination à / après la station de lavage, ce qui est très négatif. Par conséquent, nous vous recommandons de recueillir l'eau de la station de décontamination (application) et de la station de lavage et éliminer par la suite.

Réponse 29 : En fait, la plupart de l'eau contaminée proviendra de la station de lavage. Elle sera drainée directement vers la vessie d'effluent.
L'eau de la station de rinçage aura un certain montant de contaminants et de décontaminant. Cet effluent est ajouté à l'eau brute utilisée pour le lavage, afin de réduire la quantité d'eau brute requise, et de réduire la quantité d'effluents produite.

Voir SES 3.6.19.1.0-1; Le système de décontamination doit être compatible avec le décontaminant et le substitut de décontaminant. Les pompes et les tuyaux doivent être choisis en conséquence.

L'avertissement sur l'eau radioactive est appréciée.
Le manuel d'opération et les manuels des Techniques, tactiques et procédures des FAC devront intégrer les avertissements et les instructions nécessaires pour ne pas recycler l'eau de rinçage dans le cas de décontamination nucléaire.

Question 30 : Réf SES 3.6.3.0-9 Nous sommes préoccupés par la possibilité de tout soumissionnaire d'être en mesure de certifier que tous les matériaux non-métalliques seront aussi résistant aux produits chimiques que le caoutchouc butyle.
S'il vous plaît reconsidérerr?

Réponse 30 : La référence au caoutchouc butyle est éliminée.

Question 31 : Réf SRS 3.6.20.0-6 Nous sommes préoccupés par la possibilité de tout soumissionnaire d'être en mesure de certifier que les textiles dans le système seront résistants aux produits chimiques. S'il vous plaît reconsidérer.

Réponse 31 : L'AT sera satisfaite par des textiles répondant aux spécifications de la section 3.6.20. 3.6.20.0-7 énumère trois spécifications qui répondent aux exigences de 3.6.20.

Question 32 : Réf SES 3.2.5.6.0-2 Pour répondre, nous avons besoin de la concentration pour application des trois produits chimiques.

Réponse 32 : MIL-PRF-87937 de type III est un gel appliqué sans dilution. Il est supprimé de SRS 3.2.5.6.0-2.

L'AT s'attend à ce que le système mélange les savons en conformité aux instructions de mélange du produit.

Question 33 : Réf SES 3.1.13.3.0-6
Pour les besoins de levage accepteriez vous le double du poids si nous doublons le personnel? (c.-à-Paquet a des poignées pour deux personnes).

Réponse 33 : Non, la trousse de décontaminant doit se décomposer en sous-paquets qui peuvent être manipulés en toute sécurité par une seule personne, en conformité avec SES 3.1.13.3

Question 34 : Réf SES 1.0-3 Est-ce que le mot « module » devrait se lire « système »?

Réponse 34 : Oui. Ce que nous voulions souligner, c'est que non seulement il y a protection de l'environnement pour la décontamination des véhicules, mais aussi pour la décontamination du personnel et l'équipement personnel . Comme le système comporte un module de décontamination de véhicule, et un module de décontamination du personnel, des parties appropriées du dispositif de protection de l'environnement sont atendues dans chaque module. Il est permis d'optimiser le rangement du dispositif de protection de l'environnement entre les trois, ou deux, enveloppes de conteneurs ISO.

Question 35 : Réf SES 1.0-9 A notre connaissance, aucun manufacturier d'avion a certifié une décontaminant pour l'utilisation de leurs aéronefs. Nous supposons que ce sera de la responsabilité de la Couronne. S'il vous plaît confirmer.

Réponse 35 : Tous les produits utilisés sur les avions doivent ëtre certifiés pour emploie sur aéronefs.

Les Forces armées canadiennes (FAC) ont l'intention d'enlever les agents grâce à l'utilisation de savons certifiés (Ref SRS 3.2.5.6.0-2) pour décontaminer les avions par l'élimination de l'agent. Les agents seront détruits plus tard à l'aide de décontaminant lors du lavage ou rinçage du tarmac et le rinçage de l'effluent. La capacité du système de décontamination à dispenser (emploi) savons pour aéronefs sera cotée.

Le Canada sera responsable de l'utilisation de tout décontaminant sur les avions.

Question 36 : Réf SES 3.3.1.4.0-1 Est-il nécessaire pour tous les matériaux qui sont en contact avec l'eau potable d'être certifié pour une utilisation avec de l'eau potable?

Réponse 36 : Non.

Question 37 : Réf SRS 3.4.1.3.0-7 S'il vous plaît confirmer que les agents de guerre chimique épaissis devraient être inclus dans cette liste?

Réponse 37 : La référence aux agents épaissie est générique et ne cible pas d'agents épaissis spécifiques.

Question 38 : Réf SRS 3.6.1.0-3 Combien long est le temps maximal de voyage du système avec de l'eau à l'intérieur des réservoirs?
On doit considérer que L'eau des douches doit être de l'eau potable. C'est pourquoi nous recommandons un temps de stockage maximum de 48 heures dans les réservoirs du système.

Réponse 38 : Le temps de voyage du système n'est pas fixe, mais est susceptible d'être inférieure à un jour. L'AT prend note de cette préoccupation.

Question 39 : Réf SES 3.6.6.3.0-5 Le plateau déposable a aussi besoin d'ouvertures pour les fourches?

Réponse 39 : Oui, les plateaux déposables doivent être conformes aux STANAG 2413 CSS (édition 4) - Charge plates-formes charge démontable (DLCP / flatracks) (Ref SES 3.6.6.2.0-1)
Voir Page 1-B-1, annexe 1 à l'annexe B STANAG 2413.

Question 40 : Réf SES 3.6.8.0-1 Allez-vous fournir des spécifications de connexion?

Réponse 40 : Les réservoirs d'eau internes du système devront être remplissable par l'acceptation d'un boyau, comme un boyau d'incendie.

Question 41 : Réf SES 3.9.0-1
Est-ce que le Canada nous permettra d'utiliser interne, dans le système, 230 V ou 400 V 50 Hz pour nos systèmes standard à haute pression et que seulement l'entrée et la sortie (prises de l'extérieur, comme par 3.9.1.0-1) soit capable d'accepter ou de livrer 120/208 V - 60 Hz?

Ou doit tout le matériel dans le système de fonctionner sur 120/208 V - 60 Hz Puissance électrique?

Réponse 41 : Le système doit être en mesure d'accepter une source externe de courant électrique aux normes électriques canadiennes 120/208 Volts, 60 Hz puissance; SES 3.9.0-4 et SES 3.9.0-5.

Si les sous-systèmes internes sont 230/400 V 50 Hz, il doit encore être possible d'alimenter le système de décontamination en utilisant un pouvoir aux normes électriques canadiennes 120/208 Volts, 60 Hz . Il doit y avoir des prises livrant 120 VAC, 60 Hz.

Donc, oui, mais le système devra convertir au besoin.

Question 42 : Nous avons une question supplémentaire, est-ce que des composants électriques et la conception des installations électriques en conformité avec normes CE (Union européenne) sont également acceptables à l'AT?

Réponse 42 : Oui, les normes CE sont acceptables à l'AT.

Question 43 : Report de la date de soumission: Nous aimerions demander une prolongation de la date de soumission du 7 avril basé sur le fait que la conférence des soumissionnaires est seulement le 20 mars et pourrait porter sur la préparation de notre proposition. Les propositions envoyées de l'étranger vont perdre près de 4 jours en raison de délais de livraison.

Réponse 43 : S.V.P faire référence aux question et réponse 7.

Question 44 : Est-ce que ce projet va demander des bénéfices industriels régionaux?

Réponse 44 : Cette exigence a été examinée par un comité interministériel et une décision a été prise qu'aucune retombées industrielles et régionales seraient appliquées à ce contrat.

Question 45 : Les véhicules ont été exclus du contrat, mais nous devons les inclure dans les cycles de maintenance et de soutien en service ou de formation?

Réponse 45 : Non.

Question 46 : Serait-il être considéré comme un point positif si nous achetons des biens canadiens ou utilisons fournisseurs autorisés?

Réponse 46 : Cette demande d'offer ne tient pas compte de ces points.

Question 47 : Les conditions de livraison pour le contrat principal et ceux de l'extension éventuelle semblent différentes. Est-ce correct?

Réponse 47 : Oui. Livraison des systèmes initiale va être Rendu Droits Acquittés (DDP) et les systèmes optionnelle vont être Franco Transporteur (FCA). Le tout en conformité avec les Incoterms 2000.

Question 48 : Appendice 2: Contexte: 1.4.0-9
a.) Quel type d'équipement sera ré-émis après la décontamination?
b.) Quel est le niveau maximum de résidus de contamination acceptables pour l'équipement personnel (masques, gants)?
c.) Qui est responsable du processus (SOP) de la surveillance?

Réponse 48 : Le but de l'appendice 2 est de donner un aperçu sur les procédures de décontamination actuelles des FAC . L'appendice 2 ne fait pas partie de la spécification.
a. Équipement personnel décontaminé dans la ligne de décontamination de l'équipement personnel.
b. (la question n'a pas rapport à la portée du contract)
c. Le commandant du site de décontamination des FAC.

Question 49 : Appendice 2: Contexte: 1.4.0-12
a.) Combien de personnes peuvent passer par les basins avant que l'eau doit être changée?

b.) Y at-il un IPO sur la façon de la changer?

Commentaire: changer continuellement de l'eau est possible, mais nécessite plus de technologie en particulier pour faire face à la boue et la saleté.

Réponse 49 : Le but de l'appendice 2 est de donner un aperçu sur les procédures de décontamination actuelles des FAC . L'appendice 2 ne fait pas partie de la spécification.

a. Cela dépend beaucoup de combien boueuses sont les bottines. Les «conditions d'entrée» du personnel, l'équipement et les véhicules ne sont pas contrôlées.

b. NON, cela est laissé au concepteur. Quel que soit le processus, les lignes de décontamination du personnel et de l'équipement personnel doivent atteindre les taux de traitement spécifiées dans SES 3.2.3.2.
Question 50 : Appendice 2: Contexte: 1.4.0-17
Quel est le rapport prévu hommes et femmes? 50:10 - 40:20?

Réponse 50 : Le but de l'appendice 2 est de donner un aperçu sur les procédures de décontamination actuelles des FAC .
S.V.P. faire référence à la réponse à la question n ° 60.

Question 51 : Appendice 2: Contexte: 1.5.0-1
Quel est le débit attendu de victimes à l'heure? Est-il nécessairede décontaminer le personnel ambulant et les patients sur civière en même temps?

Réponse 51 : Le but de l'appendice 2 est de donner un aperçu sur les procédures de décontamination actuelles des FAC . L'appendice 2 ne fait pas partie de la spécification.
S.V.P. faire référence à la réponse à la question n ° 61.

Question 52 : Appendice 2: Contexte: 1.6.0-6
a.) Quel est le poids estimé d'un jeu d'équipements individuels?
b.) Quel est le poids d'environ 60 jeux d'équipements individuels?
c.) Quel est le poids maximum d'un mitrailleuse lourde?
d.) peut-elle être manipulée / transportée sans support technique (par exemple chariot élévateur)?

Réponse 52 : Le but de l'appendice 2 est de donner un aperçu sur les procédures de décontamination actuelles des FAC . L'appendice 2 ne fait pas partie de la spécification.
a. approximativement 11-12 kg.
b. approximativement 660 - 720 kg.
C.38 kg, y compris le baril amovible 13 kg.
d. Définitivement oui, les mitrailleuses lourde sont portables.

Question 53 : Appendice 2: Contexte: 1.7.0-3
a.) Y at-il un bassin ou feuille nécessaire entre les bassins de lavage, de décontamination et de rinçage?
b.) Comment prévoyer vous éviter que les liquides dégoulinent entre les bassins?
c.) Est-il prévu une zone avec un bassin ou des bassins où les véhicules qui ont été traités avec une solution de décontamination peuvent attendre pendant 30 minutes?

Réponse 53 : Le but de l'appendice 2 est de donner un aperçu sur les procédures de décontamination actuelles des FAC . L'appendice 2 ne fait pas partie de la spécification.

a. Non, il n'y a pas de bassin ou textiles entre les basins de lavage, décontamination et rinçage.
b. Nous ne prévoyons pas éviter les dégoulinages.
c. Non.

Question 54 : Appendice 2: Contexte: 1.11.0-4
a.) Combien de fois est-il proposé de ré-utiliser les bassins?

B.) Après combien de cycles est-il acceptable pour le remplacer?

Réponse 54 : Le but de l'appendice 2 est de donner un aperçu sur les procédures de décontamination actuelles des FAC . L'appendice 2 ne fait pas partie de la spécification.
a. Les FAC réutiliseraient les bassins autant de fois qu'ils peuvent servir, comprenant qu'ils vont s'user.
b. Appendice 1, SES, 3.5.7.0-9 demande au moins 20 cycles.

Question 55 : Appendice 2: Contexte: 1.12.2.0-2
Est-ce à dire un mélange effectivement « en ligne » ou « en temps réel »?

Réponse 55 : Le but de l'appendice 2 est de donner un aperçu sur les procédures de décontamination actuelles des FAC . L'appendice 2 ne fait pas partie de la spécification.
Référence l'appendice 1 SES 3.2.5.1 Mélange du décontaminant.

OUI, l'AT s'attent à ce que le système de décontamination produise le « mélange final » du décontaminant CB à mesure qu'il est pulvérisée sur les véhicules et les grandes surfaces.

Le « mélange final » se produit à la demande, lorsque les opérateurs pressent la gâchette du pistolet de distribution.

« Mélange final » n'a pas besoin d'être spécifiquement à la buse, il peut être en amont dans les tuyaux ou canalisations alimentant les buses.

Question 56 : Appendice 2: Contexte: 1.13.3.01
Est-ce qu le plateau déposable avec grue PLS peut être remplacé par un conteneur ISO 20' avec grue installée?
Un conteneur fermé et isolé aura des avantages importants en particulier à basse température (en fonctionnement et stockage). Il est possible de chauffer pendant le stockage et l'utilisation. Il peut également être utilisé comme habitat chauffé pour les opérateurs lors des opérations dans des conditions météorologiques défavorables.

Réponse 56 : Le but de l'appendice 2 est de donner un aperçu sur les procédures de décontamination actuelles des FAC . L'appendice 2 ne fait pas partie de la spécification.
Référence appendice 1, SES, 3.6.6.2 Plateau déposable, 3.6.6.3 conteneurs ISO et 3.6.13.1 le flèche de travail de l'opérateur.

Une solution basée sur un conteneur ISO, répondant aux exigences énoncées dans 3.6.6.3, avec une plateforme de travail rencontrant les exigences en 3.6.13.1 pourrait être acceptable.
Le conteneur ISO avec plate-forme de travail plié doit rencontrer toutes les dimensions d'expédition spécifiés.

L'AT s'attend qu'un conteneur ISO avec flèche de travail rencontrerait l'exigence d'empilage neuf de haut.

Le conteneur ISO avec plate-forme de travail déployé doit satisfaire aux exigences prescrites en 3.6.13.1.
Le dépliage et repliage de la flèche de travail fait partie de l'installation et du démontage du système de décontamination, qui sera achevé dans les délais prévus avec l'équipage spécifié.

Le système de décontamination ne sera pas un habitat.

Question 57 : Appendice 1: Configuration du système Spécification (SES): Note: 3.1.15
Note: La valeur du pH de prêt-à-l'emploi de décontamination CB devrait être 7.
Exactement pH 7,0 ou y at-il une gamme par exemple pH de 6,0 à 8,0?

Réponse 57 : Le pH est coté, faire référence à « Exigences cotées relatives au système » 3.1.15.0-1, Appendice 1, attachement 1 de la Partie 4.

Question 58 : Appendice 1: Spécification des exigences du systèeme (SES): 3.2.1
a.) Quel type d'équipement sera ré-émis après la décontamination?
b.) Quel est le niveau maximum de résidus de contamination acceptables pour l'équipement personnel (masques, gants)?
c.) Est-il prévu que la personne décontaminé recoivent leur propre équipement de retour après décontamination?
Commentaire général: Il faudra une très bonne planification.
d.) Qui est responsable du processus (SOP) de la surveillance?

Réponse 58 : a. Les troupes recevront ce dont ils ont besoin pour compléter la mission.

b. (voir réponse a)

c. D'une manière générale, OUI si décontaminés.

d.) Le commandant sur le site des FAC.

Question 59 : Appendice 1: Configuration du système Spécification (SES): 3.2.3.3
Décontamination de la route:
Est-il acceptable d'avoir un opérateur dans le système de décontamination (PLS ou conteneur) lors de la décontamination de la route? Voir 3.4.3.

Réponse 59 : L'AT a de fortes réserves au sujet d'avoir un opérateur dans le système pendant la décontamination de route.

Si un opérateur est requis dans le système, il/elle doit pouvoir communiquer avec l'équipage dans la cabine du camion. L'opérateur doit aussi être protégé contre les chutes.

Question 60 : Appendice 1: Spécification des exigences du systèeme (SES) 3.3.1.0-2
Quel est le rapport prévu hommes et femmes?
50:10 - 40:20?

Réponse 60 : En Janvier 2014, les femmes représentent 14,8% des Forces armées canadiennes. Elless représentent 18,7% de l'Aviation royale du Canada, 18,4% de la Marine royale du Canada et de 12,4% de l'Armée canadienne. Le ratio hommes-femmes de personnes traitées est entièrement dépendant de quelle unité a été contaminée.

Question 61 : Appendice 1: Spécification des exigences du systèeme (SES): 3.3.3.1
Victimes non ambulatoires sur des civières:
quel est le nombre prévu de victimes par heure (environ)? <3 ... 4-6 ... 7-12 ...> 13?
Qu'en est-il du matériel médial spécifique pour dommages décontamination?

Réponse 61 : La difficulté sous-jacente en spécifiant un nombre de victimes non ambulatoires à traiter par heure est la nature inconnue de leurs blessures.

La SES demande un convoyeur ou des rouleaux pour soutenir les civières chargées de victimes (SRS 3.3.1.1.0-4)
SRS 3.7.1.0-1 comprend des convoyeurs pour civière ou planche dorsale qui doivent être fournis par l'entrepreneur.

L'équipement utilisé par le personnel médical pour traiter les victimes ne fait pas partie de la portée du système de décontamination.

Question 62 : Appendice 1: Spécification des exigences du systèeme (SES)
Décontamination personnelle: deux stations : 1 savon, 2 rincer.
a.) Pour des raisons de sécurité, nous aimerions offrir une station avec 4 douches performant les deux opérations pour éviter que des personnes mouillées avec du savon marche d'une station à l'autre (glissade, savon dans les yeux, etc)
Après l'application de savon, par exemple pour 1 minute la douche se met automatiquement au rinçage.

b.) Est-il possible d'avoir les douches fixeés à l'intérieur du conteneur de décontamination du personnel avec des tentes attachées de chaque côté?

Réponse 62 : a. La solution proposée n'est pas compatible avec SES 3.3.1.

b. Le design est à la discrétion du soumissionnaire. La conception doit satisfaire la SES.

Question 63 : Appendice 1: Spécification des exigences du système (SES)
Commentaire général:

Décontamination de véhicule : pré-lavage et de rinçage avec des nettoyeurs haute pression à 60°C va augmenter de manière significative le déplacement de la contamination par la création d'aérosols.

Deuxième problème est que les pompes à haute pression sont très sensibles aux particules de salaté. Si l'eau des effluents provenant d'autres stations est utilisée pour pré-laver, les pompes à haute pression seront endommagés dans un délai court.

Troisième problème pourrait être la façon de se débarrasser de la boue collectée dans le bassin? Après 5-10 véhicules boueux du bassin versant sera plein.

Réponse 63 : Le système de décontamination doit avoir la capacité chauffer l'eau à 60 ° C, mais ne chauffera pas nécessairement toujours l'eau, ou ne la chauffera pas toujours jusqu'à cette température. L'objectif est de décontaminer les véhicules. La technique et les procédures devront tenir compte des limites et des effets secondaires de lavage pression des véhicules contaminés.

Les FAC ont besion d'un système capable de fonctionner à partir de sources disponibles d'eau brute, comme les fossés. Il n'existe aucune garantie que l'eau brute serait claire. La conception du système doit tenir compte des conditions d'exploitation prévues.

L'intention est de pelleter la boue pour l'éliminer dans une benne ou une fosse rapprochée. Référence annexe 1 SES, 3.5.9.0-1. La benne ou la fosse est exclue de la portée du contrat de système de décontamination.

Question 64 : Appendice 1: Spécification des exigences du système (SES) 3.5.7.0-9
L'utilisation des bassins pour 20 configurations?
20x 12 véhicules = 240 véhicules
Dépendra fortement de surface (pierres, de la boue, asphalte, etc)
Nous vous recommandons fortement bassins jetables rentables : aucune décontamination après usage, aucun séchage, emballage et restockage dans le système. Beaucoup plus sûr et plus rapide.

Réponse 64 : Cette exigence obligatoire ne s'applique qu'aux montages et démontages, sans usage.

Question 65 : Appendice 1: Spécification des exigences du système (SES)
Est-ce qu'un chariot élévateur à fourche est inclus parmis les véhicules de la Défense?
Il y aura de nombreux problèmes de manutention (grandes tentes, grands bassins versants, etc) qui seront probablement plus lourd de 60 kg. En plus le poids de l'équipement (60 ensembles ainsi que des armes lourdes) qui doit être traité dans le processus de décontamination.

Recommandation: l'ajouter un chariot élévateur à fourche chenilles avec de bonnes capacités hors route pour une utilisation sur le terrain à la portée du système.

Est-ce que cette option serait acceptable?

Réponse 65 : Le contrat de système de décontamination n'inclura pas de chariots élévateurs.

Si nécessaire, les FAC accepteront des charges de 130 et 160 kg demandant 6 et 8 personnes pour manipuler les grandes tentes ou grands bassins.

L'espacement et la dispositions des poignées des objets lourds doivent être conformes MIL-STD-1472G Human Engineering Design Criteria for Military Systems, Equipment and Facilities.

L'AT prévoit que les 60 jeux d'équipements personnels seront traités en continue car ils sont apportés un à un par les 60 membres étant décontaminés. Les 60 jeux ne serontpas traité tous ensembles en même temps.
Même un seul jeu ne serait pas traité comme un seul article. Chaque article d'un jeu devra être manipulé et traité individuellement. Le jeu est dans le but de qualifier le type d'équipement et de quantifier le montant d'équipement personnel à traiter dans un cycle de décontamination.

Question 66a : Appendice 1: Spécification des exigences du système (SES)
Conteneurs vs PLS
a.) Est-ce que trois conteneurs ISO 20' sont acceptables (pas PLS) pour répondre aux exigences de basse température?

Réponse 66a : La question est un peu déroutante , pourquoi serait-il nécessaire d'utiliser trois conteneurs ISO " pour répondre aux exigences de basse température " lorsque le plateau déposable PLS doit inclure un abri ?
SRS 3.6.6.2.0-5 : L'espace restant du plateau déposable adapté doit être doté d'une portion abritée conforme aux spécifications ISO sur les conteneurs (à l'exception de celles sur la longueur).
a. L'AT est ouvert à une solution de trois conteneurs ISO qui répond à toutes les autres exigences obligatoires .
En particulier , il doit y avoir une nacelle pour l'opérateur , conformément aux SES 3.6.13.1 inclus dans la solution de trois conteneurs .
La flèche / nacelle doit installée de telle manière qu'elle a la portée nécessaire pour réaliser la décontamination, tout en étant entièrement repliéable à l'intérieur de l'enveloppe ISO 8 par 8 par 20 pieds pour le transport.
Le dépliage et le pliage de la grue / nacelle de travail fait partie intégrante du montage et démontage du système. C'est-à-dire, il doit être fait dans les temps impartis avec un équipage imparti.
Tous les conteneurs doivent satisfaire SES 3.6.6.3 , dont pouvoir en empiler neuf de haut.
Dans le cas où il n'y a pas plateau déposable Flatrack dans le système proposé , SES 3.6.6.2 ne s'applique pas .

Notez que l'AT a supprimé l'obligation pour de pouvoir empiler neuf de haut pour le plateau déposable PLS (SES 3.6.6.6.2.0-6 et 3.6.6.6.2.0-7)**.**

Question 66b : Appendice 1: Spécification des exigences du système (SES)
Conteneurs vs PLS

b. Y at-il une raison particulière pour laquelle le MDN souhaite utiliser un PLS?

Réponse 66b : b.
Une recherche de produits COTS / MOTS a révélé de nombreux systèmes de décontamination avec grue équipée d'une nacelle de travail montée sur une plate-forme PLS, mais aucune montée en conteneur ISO.

L'AT a estimé que l'exigence d'une grue avec nacelle de travail favoriserait à une solution partiellement à toit ouvert comme un plateau déposable PLS. Dans le même temps, l'exigence de fournir un abri pour le reste de l'équipement demanderait qu'une partie du plateau déposable soit couverte d'un abri rigide, ne s'étendant pas la pleine longueur de 20 pieds du plateau déposable PLS.

Que la solution proposée soit un plateau déposable PLS avec un abri rigide partiel ou un conteneur ISO avec une section ouverte partielle est également acceptable.

Question 67 : Appendice 1: Spécification des exigences du système (SES)

Quelle est la durée maximale du temps de fonctionnement / mission d'un opérateur portant ensemble de protection et un masque?

Nous avons prévu une répartition comme suit:

Configuration 1 h (avec masque?)
Opération 1 - 3 h
Auto décontamination ½ - 1 h
Abattement 2 h - avec masque?

Réponse 67 : EPP ne fait pas partie de l'exigence.

L'équipe de montage ne sera pas en EPI.

Question 68 : Référence - Annexe A SOW Appendice 2 Contexte de 1.6.0-5 page 10 du 17. Question - est-ce que la ligne de décontamination d'équipements pourrait être quelque chose d'automatique par exemple le long des lignes d'une machine à laver.

Réponse 68 : Oui, cependant, le jeu d'équipements individuels à décontaminer comprend des armes. Le processus de décontamination du matériel proposé doit traiter tous les articles du jeu d'équipement.

Question 69 : Pendant les cours de formation, certains articles seront consommés. Nous supposons ces articles consommés proviendront de l'inventaire du MDN. S'il vous plaît confirmer.

Réponse 69 : Oui, le MDN se servira du contrat de soutien en service pour renouveller les stocks.

Question 70 : SES 3.4.1.3.0-3 Est-il nécessaire d'avoir une capacité de lavage surface supérieure à la station de lavage? Notre expérience avec les militaires dans le monde, c'est que le focus à la station de lavage est d'enlever la saleté des côtés et dessous du véhicule. L'accumulation de saleté sur la surface supérieure est minime et tout contaminant sur ??le toit ne peut pas être enlevé avec de l'eau seulement.

Réponse 70 : L'AT reconnaît que le la saleté sur le toît serait minime, mais l'ensemble des lances doit inclure une capacité de pulvériser de l'eau sur le toît pour un opérateur au sol.

Question 71 : SES 3.4.1.3.0-3 A la station de rinçage est-il permis d'utiliser le conteneur du module de décontamination personnelle ou du dispositif de protection de l'environement pour aider à rincer le dessus du véhicle?

Réponse 71 : Non.

Question 72 : DD IL-008, Est-ce la responsabilité de l'entrepreneur de produire les identificateurs UII?

Réponse 72 : Oui.

Question 73 : 3.5.6.0-2, Le DPE devrait diriger l'eau grise du module de décontamination du personnel vers le lavage de véhicule ou de la station de rinçage.

Il est notre préoccupation qu'il existe un risque que les eaux usées savonneuse (Decon personnel) d'un système de basse pression transféré à un lavage du véhicule ou de la station de rinçage (haute pression) va générer des quantités excédentaires de mousse et de bulles.
Le gouvernement va envisager de supprimer cette clause?

Réponse 73 : Non. Il s'agit d'une exigence cotée, et le concepteur est libre de diriger l'eau grise vers une vessie d'effluent.
Les points sont donnés pour ré-utilisation de l'eau.

Question 74 : Selon W8476-144546 / A Modification 002:

La réponse à la question 14 stipule clairement que « la FCA / PCA aura lieu 365 jours après l'octroie du contrat », mais l'énoncé de Para 11.1.0-1.0-3 indique clairement la FCA / PCA qui aura lieu dans les 365 jours après CDR.
Pouvez-vous s'il vous plaît préciser lequel doit être utilisé?

Réponse 74 : La réponse 14 a été révisée.

En ce qui concerne la chronologie de la FCA / PCA, l'énoncé de Para 11.1.0-1.0-3 est correct.

Question 75 : SES 3.6.6.2 et 3.6.6.3

S'il vous plaît confirmer que le STANAG 2413 CSS (édition 4) ne s'applique qu'au plateau déposable et ne s'applique pas aux conteneurs ISO.

Réponse 75 : Oui, le STANAG 2413 ne s'applique qu'au plateau déposable.

Question 76 : Une question précédente stipule que «Est-il nécessaire pour tous les matériaux qui sont en contact avec l'eau potable doit être certifié pour une utilisation avec de l'eau potable? (Référence SES 3.3.1.4.0-1)"

Si la réponse à cette question est oui, nous supposons qu'il est acceptable d'offrir des composants qui sont certifiés conformément à la législation allemande de l'eau potable. S'il vous plaît confirmer.

Réponse 76 : La réponse était NON. Les matériaux n'ont pas besoin d'être certifiés.

Question 77 : Appendice A1 de l'annexe A (ET Acquisition) Objet # 3.9.0-1.
Les exigences stipulent la norme électrique canadienne 120/208 Volts, 60 Hz..
Le 120/208 peut être compris comme un système électrique trois phases. S'il vous plaît, préciser que ce n'est pas une contrainte, ce qui signifie que le soumissionnaire est libre d'utiliser un générateur monophasé 120/240 volts, 60 Hz, si il le souhaitent

Réponse 77 : Oui. Le soumissionnaire est libre d'utiliser du courant monophasé 120/240 Volts, 60 Hz

Question 78 : DDP Amendement 002: Réponse 5.

Suite à la décision de supprimer SRS 3.6.6.2.0-6 et SRS 3.6.6.2.0-7 des exigences, pourrait-il être possible de les ajouter dans les exigences cotées? De cette façon, si un soumissionnaire peut fournir des conteneurs de la manière dont le MDN voulait à l'origine, cette solution satisferait MDN et récompenser les soumissionnaires qui peuvent s'y conformer.

Réponse 78 : Non. Les exigences que le plateau déposable puisse empiler neuf de haut sont éliminées et ne seront pas cotées.

Question 79 : Appendice A1 de l'annexe A (ET Acquisition) Objet # 3.9.1.0-1.
S'il vous plaît, préciser si les prises de courant sont nécessaires sur tous les conteneurs.
Si tel est le cas, en supposant que l'approche 2 +1 est utilisée (paragraphe de référence 3.6.6.0-2), s'il vous plaît confirmer que les prises externes ne sont nécessaires que sur les deux conteneurs contenant les fonctions de base essentielles.

Réponse 79 : Oui. Les prises de courant extérieures ne sont nécessaires que sur les deux enveloppes de conteneur abritant les fonctions essentielles de base.

Question 80 : Manuel de Contrôle et transfert de technologie contrôlée C-02-007-000/AG-001 (CTAT)
N'était-ce pas dans le dossier technique, comme indiqué dans la modification 002.
S'il vous plaît nous aviser comment nous pouvons obtenir ce document.

Réponse 80 : Le document a été référencé par erreur. Il est à usage interne du MDN et n'est pas à la disposition du public.

S'il vous plaît supprimer C-02-007-000/AG-001 contrôlée et transfert de technologie (CTAT) Manuel de la liste des références